



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-trois janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 1

Date de la convocation : 17 janvier 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GARNIER Béatrice représenté par JB VERDUZIER
VERDUZIER Kevin représenté par D CHALLOT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
ROYER Freddy : représenté par C PIAULET

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°5

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MJC Jean-Paul Robin : activités pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie

Par délibération du 17 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé le partenariat avec la MJC pour animer bénévolement des ateliers de découverte de la généalogie, pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie.

La convention signée prévoit que les ateliers se déroulent une fois par semaine, le jeudi de 12 heures 50 à 13 heures 50, pendant les périodes suivantes :

- du 6 novembre au 22 décembre 2023 (7 séances),
- du 8 janvier au 16 février 2024 (6 séances),

Suite à une demande d'un enseignant, l'animatrice de la MJC propose d'intervenir, toujours bénévolement, durant la période du 4 mars au 12 avril 2024, pour accueillir des enfants de CP (6 séances), dans les mêmes conditions.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant à la convention de partenariat avec la MJC Jean-Paul Robin concernant les ateliers de découverte de la généalogie.

VU la convention relative au PEDT et Plan Mercredi pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025,

VU la délibération n°132 du 17 octobre 2023 relative à la convention de partenariat avec la MJC Jean-Paul Robin pendant la pause méridienne de l'école Joliot Curie,

Considérant la volonté de la commune de Naintré de proposer des activités variées aux élèves de l'école élémentaire Joliot Curie pendant la pause méridienne,

Considérant que l'action présentée répond aux objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif Territorial de Naintré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec l'association MJC Jean-Paul Robin ;
- charge M le Maire de sa signature et de toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 30 JAN. 2024
